



Draguignan Badminton Club

Règlement intérieur 2018 - 2019

Ce règlement a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés. Il s'adresse à tous les membres du club. Nul ne peut s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent et/ou le responsable légal pour les mineurs s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter.

1. L'ADHESION

L'adhésion est valable pour une saison, du 1^{er} septembre au 31 août. Toutes les demandes sont traitées par le Bureau dans la limite des places disponibles.

1.1 LA SEANCE D'ESSAI

La période d'essai est valable pour 3 séances au terme desquelles la responsabilité du Club ne sera pas engagée et l'assurance fédérale non activée. A l'issue de cette période, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Dans le cas contraire, l'accès aux terrains se verra refusé.

1.2 LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- La feuille d'inscription club, la feuille d'inscription FFBAD et le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an, ou le questionnaire médicale si le certificat a déjà été donné il y a moins de trois ans.
- La cotisation (licence + cotisation club) dont le montant est fixé par le Bureau
- Une enveloppe timbrée avec votre nom, prénom et adresse.

1.3 LA COTISATION DU CLUB

- Jeunes (Mini poussins à Juniors) : 100 €
- Adultes « Loisirs » : 110 €
- Adultes « Compétiteurs » : 130,00 €

Aucun remboursement ne sera effectué par la suite. Tarif mi-saison possible à partir du 1^{er} mars 2019. **L'accès à la salle pourra être refusé si les documents nécessaires à l'inscription n'ont pas été donnés.**

1.4 RESPONSABILITE DES MINEURS

Les enfants mineurs sont pris en charge par le Club à partir du moment où le Responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. Le Club déclinera toute responsabilité en cas d'accident à l'extérieur de l'enceinte sportive ou d'absence d'un Responsable du créneau. De même en fin de séance, les enfants devront attendre leurs parents à l'intérieur du gymnase. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau devra

présenter une autorisation parentale. Dans ces deux derniers cas le Club déclinera toute responsabilité en d'accident à l'extérieur du gymnase, ou de départ avant la fin du créneau horaire.

2. LES CRENEAUX

Le Club est ouvert aux Jeunes à partir de 4 ans, aux Adultes Loisirs et aux Adultes Compétiteurs. Chaque membre du Club devra respecter les créneaux qui lui sont attribués.

2.1 HORAIRES ET LIEUX

Pour la saison 2018 – 2019, le Club dispose des horaires suivants :

- Lundi 20h00 - 22h30 : Jeu libre adultes Loisirs et Compétiteurs
- Mardi 17h00 - 18h30 : Entraînement moins de 11 ans
- Mardi 18h30 - 20h00 : Entraînement Adultes Compétiteurs et débutant
- Jeudi : 17h00 – 19h00 : Entraînement pour les plus de 11 ans
- Jeudi : 19h00 – 20h30 : Jeu libre Adultes Loisirs et Compétiteurs
- Vendredi 20h00 – 22h30 : Jeu libre Adultes Loisirs et Compétiteurs

En cas d'affluence, il faut assurer une rotation raisonnable sur les terrains. Priorité dans ce cas sera donnée au jeu de double.

2.2 LIEUX

Les créneaux du lundi, mardi, jeudi et vendredi se situent au Gymnase du Cosec, face à la piscine Jean BOITEUX, 955 Avenue Léon BLUM 83300 Draguignan.

2.3 VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les entraînements encadrés sont suspendus. Les créneaux restent ouverts aux catégories associées, tous se déroulent en jeu libre, sous la surveillance d'un ou plusieurs Responsable. Les fermetures durant les périodes scolaires seront pour les vacances des fêtes de fin d'année et les vacances d'été, elles seront mises en ligne sur le site et blog du Club.

3. LES SECTIONS

3.1 ADULTES LOISIRS

Les « adultes loisirs » comprennent les adhérents ayant choisi la licence Adulte Loisir dont le tarif est fixé à 100,00 €. Ils ont la possibilité de venir jouer les lundi, jeudi et vendredi sur les créneaux associés et aux horaires souhaités. Cela ne dispense pas de l'installation/désinstallation des terrains. Les inscriptions en compétition ne seront pas prises en charge par le Club et le joueur devra s'acquitter directement auprès de l'organisateur des frais liés à son inscription, sauf pour un des tournois organisés par le club. Le joueur adulte loisir a la possibilité de passer à une licence compétiteur moyennant la différence avec la licence compétiteur soit 20,00 €. Dans ce cas, les compétitions seront prises en charge par le Club.

3.2 ADULTES COMPETITEURS

Est considéré comme adulte compétiteur tout joueur s'acquittant de la licence compétiteur de 130,00 €. Les créneaux loisirs lui seront ouverts et les frais d'inscription aux compétitions seront pris en charge par le Club tout au long de la saison, dans la limite d'un nombre de compétitions fixées ci-après.

3.3 ENTRAÎNEMENTS

- Les entraînements adultes compétiteurs du mardi de 18h30 à 20h00 sont réservés aux compétiteurs adultes classés, et aux joueurs ayant un niveau de jeu qui permet de suivre les entraînements. Les inscriptions se font via la feuille inscription club dans la limite des places disponibles. Les horaires devront être respectés ainsi que l'assiduité et la présence à chaque séance. Tout manquement à ces règles pourra entraîner une suspension temporaire voir définitive du joueur pour ce créneau. Dans ce cas, la place sera cédée au 1^{er} joueur sur la liste d'attente.
- Les entraînements pour adultes débutants se fera sur ce même créneau, il est réservé pour les adultes n'ayant pas le niveau de suivre le créneau compétiteur. Les inscriptions se font via la feuille inscription club dans la limite des places disponibles. Tout manquement à ces règles pourra entraîner une suspension temporaire voir définitive du joueur pour ce créneau. Dans ce cas, la place sera cédée au 1^{er} joueur sur la liste d'attente.

3.4 JEUNES

Chaque créneau réservé aux jeunes de mini poussins à juniors est encadré par une voire plusieurs personnes bénévoles et ayant les diplômes requis. Les informations et coordonnées de chaque encadrant apparaissent sur les documents d'inscription. Concernant le déroulement des créneaux, les personnes encadrantes pourront prendre des mesures en cas de non respect des règles de vie du Club par les joueurs (respect des autres joueurs, respect des bénévoles, politesse...). Une tenue adéquate à la pratique du sport est exigée afin d'éviter les blessures. Tout adhérent n'ayant pas cette tenue (basket, jogging ou short) ne pourra pas prendre part à la séance.

4. LES COMPÉTITIONS

4.1 COMPÉTITIONS ADULTES

Les compétitions sont mise en ligne sur le site Badiste. L'inscription ne sera possible que via le site Badiste sur lequel le joueur devra créer son compte et s'inscrire à la compétition souhaitée. Un Responsable est nommé en Assemblée Générale pour envoyer l'inscription de chaque personne inscrite et pourra fixer une date butoir autre que celle fixée par l'organisateur du tournoi, afin qu'elles soient bien prises en compte. Tout adhérent qui s'inscrira après cette date se verra dans l'obligation de régler lui-même son inscription à l'organisateur. Seuls les adhérents ayant choisi une licence compétiteurs auront leur inscription prise en charge par le Club. Toute inscription non honorée sera due au Club sauf en cas de présentation d'un certificat médical. Le nombre de compétitions payées par le club sont limitées à 5 par joueurs. Une note sera envoyée au joueur ayant atteint son quota de tournoi qui lui est attribué.

4.2 COMPETITIONS JEUNES

- Trophée départementaux jeunes (TDJ) : ils sont réservés aux catégories Poussins à Cadets, l'inscription est prise en charge pour la moitié par le Club et l'autre moitié par le joueur. Ces compétitions seront annoncées aux jeunes en salle et par mail aux parents, une date butoir sera à respecter. Les Responsables se réservent le droit de refuser une inscription s'ils estiment que le niveau du joueur n'est pas approprié afin de ne pas pénaliser le joueur. Toute inscription non honorée sera due au Club sauf en cas de présentation d'un certificat médical. Une fiche sanitaire devra être remplie pour les compétiteurs par les parents. La présence des parents lors de ces compétitions est fortement souhaitée, les enfants pourront également être pris en charge par des accompagnateurs
- Pt'its volants du Var : Les inscriptions sont gratuites et seront réalisées par un Responsable en Club lors des séances, elles concernent les seuls joueurs Poussins voire mini poussins. Les parents pourront accompagner leurs enfants et leur présence est souhaitée. Des accompagnateurs du Club pourront également prendre en charge les enfants. Une fiche sanitaire sera également à remplir par les parents des participants.
- Plateaux minibad : ils sont réservés exclusivement aux Mini poussins et seront annoncés par mail aux parents et en Club. L'inscription est gratuite et la présence des parents est souhaitée. Des accompagnateurs du Club prendront part au déplacement. Une fiche sanitaire sera à remplir par les parents des joueurs.

4.3 INTERCLUBS

Le Club est inscrit en Régionale 3, en Départementale 1 et en Départementale 2. La composition des équipes est réalisée en fonction du niveau des joueurs intéressés, l'intérêt de l'équipe prime sur celui du joueur. Le Capitaine, qui s'engage à représenter et porter son équipe tout au long de l'année, décide seul des compositions de son équipe. Le Club prend en charge la fourniture des volants, mais non les frais de déplacement.

5. MATERIEL ET EQUIPEMENT

5.1 LE GYMNASE

L'installation et le rangement du matériel (poteau, filet, volants usagés) doivent être assurés par les adhérents. Le Règlement Intérieur du gymnase est à respecter de même que les horaires.

5.2 RAQUETTES ET VOLANTS

Le Club met à disposition des raquettes de prêt pour les nouveaux joueurs. Ceci ne dispense pas le nouvel adhérent d'acquérir son propre matériel. Le Club vend des raquettes à prix coûtant. Les volants lors des créneaux de jeu libre restent à la charge des joueurs. Les volants plumes sont à la vente en salle auprès d'un responsable désigné. Les volants lors

des entraînements adultes seront fournis par le Club, de même que pour les entraînements Jeunes.

5.3 OCCUPATION DES TERRAINS

Lors des soirées de grande affluence, la priorité sera donnée aux doubles avec un seul set de 30 points, afin de permettre à l'ensemble des adhérents de jouer. De même, les terrains de double ne pourront pas être utilisés pour le jeu de simple.

5.4 VOL

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, et recommande de regrouper ses affaires dans les vestiaires lors des créneaux.

6. ETAT D'ESPRIT DU CLUB

Le Draguignan Badminton Club est une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, convivialité, fair-play et respect des autres. Il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement ou en jeu libre : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

6.1 REGLES DE VIE COMMUNE

Le fonctionnement du Club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (AG, organisation de tournois, provisions interclubs, table de marque...) et partager ses idées pour faire avancer le Club.

6.2 ASSEMBLEE GENERALE

Elle est prévue en principe en fin de saison. Elle est publique et il est conseillé d'y assister.

6.3 LA COMMUNICATION

Le Bureau transmet l'ensemble des informations via le site internet du club www.d-b-c.fr, via le blog du club, sur Facebook et en affichage en salle. Certaines informations seront diffusées par mail grâce à une liste de diffusion pour ceux qui le souhaitent. On y retrouvera les horaires, les fermetures exceptionnelles, les compétitions à venir, les résultats ... Les adhérents, jeunes et adultes, qui ne souhaitent pas apparaître sur les photos devront remplir correctement le document distribué lors de son inscription.

6.4 LITIGES ET SANCTIONS

Le Draguignan Badminton Club est une association promouvant le Badminton dans un esprit sportif et respectueux de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste, raciste ou avec un mauvais état d'esprit ou comportement risquant de nuire à l'image du Club se verra suspendu temporairement voire définitivement, sans remboursement de sa licence. Les

Responsables du Club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu au présent règlement.

6.5 MODIFICATIONS ET RECLAMATIONS

Le présent règlement peut-être modifié lors de l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau. Toutes réclamations doivent être adressées au Président.